

# *Le Courrier de Tychique*

Correspondance à adresser à  
M. Jean Marc Chabanon  
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 245

---

**« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »**

*Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »*

---

**Dimanche 8 juin 2008**  
**IV<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte**

## **Un parallèle évocateur.-**

Il y a peu de temps, lorsque nous demandions dans un des magasins du sanctuaire d'Ars une statue, une image ou une documentation succincte sur Ste Philomène, la « *chère petite sainte du Curé d'Ars* », qui obtint tant de miracles par son intercession, on nous répondait que l'Eglise ne s'était jamais prononcée, n'avait jamais approuvé son culte, que son existence était plus que douteuse et donc qu'on n'avait rien la concernant. Ce sont les propres paroles qui m'ont été adressées par une brave religieuse, manifestement conditionnée pour décourager ses éventuels dévots. Ce qui suscita aussitôt ma réaction, déférente mais ferme ! Je lui fis remarquer que quatre papes avaient encouragé le culte de Ste Philomène : Grégoire XVI, Pie IX qui approuva même une Messe et un Office propre, Léon XIII et St Pie X. Je l'encourageai même à le répéter à ceux qui lui avaient si effrontément menti. En tout cas, on voit bien avec cette évocation, qu'on a voulu enterrer l'Eglise Catholique à partir de Vatican II, pour la remplacer par une Eglise nouvelle : l'Eglise conciliaire : « *Du passé faisons table rase !* »

Cependant, la dévotion populaire ne faiblissant pas, l'Eglise opéra une prudente retraite et se fit moins agressive. Le sanctuaire d'Ars publia donc une petite plaquette lui étant consacrée. On y trouve tout ce qu'un clergé recyclé peut user de stratagèmes pour laisser les fidèles sur leur faim ! On y découvre, tout d'abord, un chapitre qui nous invite à « *une prudente réserve* » ! On vient en effet d'y lire que l'on pourrait éventuellement rendre un culte à Ste Philomène, mais que l'on n'est pas très sûr qu'elle ait réellement existé – nonobstant les nombreux miracles qu'elle a obtenus, notamment la guérison de Pauline Jaricot, fondatrice de l'œuvre de la propagation de la foi (miracle constaté par le pape Grégoire XVI)... Mais on reste dubitatif !... Bref, en conclusion : « *Pour le moment, l'Eglise estime préférable de ne pas promouvoir le culte public de Ste Philomène* », mais, cependant : « *les chrétiens d'Ars, comme les pèlerins du monde entier peuvent librement témoigner de manière privée leur dévotion envers Ste Philomène* » ! En somme, le lambda qui vient de lire ce texte ne sait toujours pas à quoi s'en tenir ! Tout n'est que flou, doute, incertitude...

En conclusion de ses 40 pages de théologie libérale, l'abbé Célier, quant à lui, propose, de son côté – et là est le **parallèle évocateur** – la conclusion suivante : « *Sans vouloir obliger le Supérieur général à avoir des relations avec la Rome actuelle (...) rien ne lui interdit (...) d'avoir, s'il le juge utile, des relations avec cette Rome.* » Et puis, paragraphe suivant : « *Sans vouloir interdire au Supérieur général de signer un accord avec la Rome actuelle (...) rien ne l'oblige impérativement à signer un accord dans un bref délai.* » Et il termine : « *Nous avons pu souligner implicitement que Mgr Fellay n'est ni obligé d'avoir telles ou telles relations avec Rome, ni empêché de signer un accord avec elle si les conditions sont remplies.* »

Il a fallu 40 pages à l'abbé Célier pour « *suggérer* » à Mgr Fellay, sans doute estimé trop indigent intellectuellement, une issue aussi lumineuse !

Ma propre conclusion est que l'abbé Célier et le clergé d'Ars adoptent la même langue de bois ! Ils sont « *sur la même longueur d'ondes* ». On s'en doutait un peu ...

## **Le « libéralisme ».-**

Pour clarifier un peu le débat, surtout à l'intention des nombreux nouveaux lecteurs de ce « *Courrier* » qui n'ont peut-être pas, tous, une notion précise de ce qu'est le « *libéralisme* », je propose ce petit rappel.

Qu'est-ce que le libéralisme ?... Je m'en tiendrai à la définition qu'en a donnée Don Felix Sarda y Salvany dans son ouvrage « *Le libéralisme est un péché* » (pp 5 et 6) :

« Dans l'ordre des idées, le libéralisme est l'ensemble de ce qu'on appelle principes libéraux, avec les conséquences qui en découlent logiquement. Les principes libéraux sont : la souveraineté absolue de l'individu, dans une entière indépendance de Dieu et de son autorité ; la souveraineté absolue de la société, dans une entière indépendance de ce qui ne procède pas d'elle-même ; la souveraineté nationale, c'est-à-dire le droit reconnu aux peuples de faire des lois et de se gouverner, dans l'indépendance absolue de tout autre critérium que celui de sa propre volonté, exprimée d'abord par le suffrage et ensuite par la majorité parlementaire ; la liberté de penser, sans aucun frein, ni en politique, ni en morale, ni en religion ; la liberté de la presse, absolue ou insuffisamment limitée, et la liberté d'association tout aussi étendue. »

Ce qui incita Mgr Lefebvre à déclarer, dans la préface qu'il signa pour la réédition de ce livre : « **Ce virus qui détruit toutes les valeurs naturelles et surnaturelles** atteint désormais, non seulement les sociétés civiles, mais l'Eglise elle-même. C'est en poursuivant les ramifications de ce **cancer** que nous restaurerons le Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère ici-bas. » (23 novembre 1975).

### **« Benoît XVI : un pape parfaitement libéral ! » (Mgr Fellay – St Nicolas – 1<sup>er</sup> Juin 2008)**

Mgr Fellay a déclaré clairement que le pape est un **parfait libéral** et donc un vecteur du « *virus qui détruit toutes les valeurs naturelles et surnaturelles* », un « *cancer* » dont les ramifications doivent être détruites. Mgr Tissier de Mallerai l'avait déjà affirmé lors de sa conférence à Paris le 10 novembre 2007 à Paris. Il est évident que l'on voit mal comment un « *contrat d'association* » pourrait être signé avec lui !

### **« Lex orandi, lex credendi » !**

Cet adage célèbre, résumé d'une phrase écrite au VI<sup>ème</sup> siècle et attribuée à St Célestin 1<sup>er</sup>, signifie que la loi de la prière détermine la loi de la croyance. Autrement dit, en modifiant la prière on peut aussi modifier la croyance. C'est ainsi d'ailleurs que de célèbres hérétiques, comme Luther et Cranmer, ont entraîné dans le protestantisme des populations entières... qui se croyaient encore catholiques ! Le Cardinal Journet disait : « ***La liturgie et la catéchèse sont les deux mâchoires de la tenaille avec laquelle on arrache la foi*** » (« L'obéissance dans l'Eglise » p. 104 – Lucien Méroz – Martingay 1977).

S'il n'est ni dans la compétence, ni dans la responsabilité des laïcs de se préoccuper de la liturgie, il est de leur devoir, par contre, de défendre la Foi puisqu'elle conditionne l'organisation de la Société selon que le Christ la gouverne, ou non ! C'est pour cette seule, et impérieuse raison, qu'ils ne peuvent s'affranchir du combat à mener contre ceux qui, en modifiant la prière, veulent modifier la Foi. Or, la nouvelle messe n'a d'autre objet que d'imposer une nouvelle religion. La révolution liturgique n'est qu'une pièce, maîtresse il est vrai, de tout un ensemble qui concourt de manière cohérente à l'établissement de cette nouvelle religion. C'est à l'aune de ce qui précède que je veux revenir sur le **fumeux** (ce n'est pas une faute d'orthographe !) « *Motu proprio* ».

L'Indult « *Ecclesia Dei afflicta* » du 2 juillet 1988, qui imposait la reconnaissance de « *la rectitude doctrinale du Missel Romain promulgué par Paul VI* » était évidemment inacceptable pour ceux restés fidèles à Mgr Lefebvre, qui avait qualifié de « *bâtarde* » la nouvelle messe . Le « *Motu proprio* » est beaucoup plus habile et donc beaucoup plus redoutable quant à ses conséquences. En son article 1 il identifie le missel de St Pie V à celui de Paul VI, avec cette circonstance aggravante que celui de St Pie V est rétrogradé (forme extraordinaire) par rapport à celui de Paul VI (forme ordinaire). On n'a donc plus à reconnaître la rectitude doctrinale du nouvel ordo. L'inacceptable est devenu la règle ! Comme ça ! Simplement ! Par un acte législatif présenté, et admis, comme favorable aux traditionalistes !... Mais il y a pire ... et plus subtil. Ce même article affirme qu'il s'agit de « **l'unique rite** ». Ce qui revient à dire, **concrètement**, que **célébrer la messe de St Pie V, en se référant au « Motu proprio » c'est célébrer le rite unique.** Et donc **c'est**, (« *Lex orandi, lex credendi* ») : **accepter la nouvelle liturgie, et accepter aussi la « lex credendi » conciliaire c'est-à-dire la nouvelle théologie** ! Et de façon officielle ! Celle que Benoît XVI promet, qu'il impose par sa parole, ses écrits et ses actes ! Celle qui abdique la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus Christ et du Cœur Immaculé de Marie ! Quelle monstruosité ! Et quelle humiliation pour Notre Seigneur ! Ne voient-ils donc pas, ceux qui prônent le ralliement, que cette démarche, apparemment banale, les désarmera irrémédiablement ? Quelles critiques du Concile pourront-ils se permettre ? Quels griefs pourront-ils évoquer puisqu'ils auront admis, « *de facto* » cette « *lex credendi* » conciliaire ?

### **Mgr Bernard Fellay à Rome...**

Accompagné par son deuxième assistant, M. l'abbé Nély, Mgr Fellay s'est rendu à Rome au début de la semaine. On sait que M. l'abbé Nély y a rencontré le Cardinal Hoyos, rompu aux chausse-trappes de la diplomatie vaticane. Les fidèles seront-ils tenus au courant du résultat de cette démarche qui semble être la prolongation de la rencontre des quatre évêques à Menzingen ?